

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 4 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 26 février 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Claire SELLAS étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/8

En date du 4 mars 2026

Portant sur :

Cession de matériel inutilisé – Service Voirie-Propreté urbaine - Ateliers

Membres	29
Présents	22
Représentés	5
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.

Représentés : Madame Christiane GADAUD par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Amanda SABOURDY par Madame Monique LE GOFF, Madame Valérie MASSALOUX par Madame Aurélie CLAVEAU

Depuis de nombreuses années, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a recours à la société de courtage aux enchères AGORASTORE pour procéder ponctuellement à la vente de ses biens dont elle n'a plus l'utilité.

Rappelons que cette démarche revêt plusieurs avantages :

- Céder en toute transparence, des biens dont les services n'ont plus l'utilité
- Favoriser le réemploi de matériels
- Créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste.

Une vente aux enchères est intervenue au cours du mois de décembre 2025 avec notamment le projet de cession d'un tracteur épareuse de marque MASSEY FERGUSON ; sa mise à prix était fixée à 24 000,00 €

A l'issue des enchères, une offre d'achat à hauteur de 43 106,00 € a été présentée ; il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant la volonté de la Commune d'Aixe-sur-Vienne de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la cession du matériel tracteur épareuse de marque MASSEY FERGUSON au prix de 43 106,00 € au profit de Monsieur PINEL Guillaume, domicilié la Gerboise 11320 LABASTIDE-D'ANJOU

A AIXE SUR VIENNE, le 4 mars 2026

René ARNAUD

Marie-Claire SELLAS

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 5 mars 2026, date de sa publication.